

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DASES 223 G** Subventions (17 900 euros), avec « l'Association pour la mobilisation contre l'isolement social des âgés (Monalisa) » et l'association « Chanson de Poche » pour leurs actions de soutien aux seniors isolés.

**Mme Galla BRIDIER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15 000 euros est attribuée à « l'Association pour la mobilisation contre l'isolement social des âgés (Monalisa) » (11e) (SIMPA 182455 dossier 2018\_07437) au titre de 2018.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 2 900 euros est attribuée à l'association « Chanson de Poche » (11e) (SIMPA 190270 dossier 2018\_07667) au titre de 2018.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 4238, destination 4238005, nature 65748 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2018 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**